



**Mairie de BOUGLIGNY**  
2 allée du Parc  
77570 BOUGLIGNY  
Tel : 01.64.28.70.56  
Fax : 01.64.28.79.86  
Courriel : mairie.bougligny@wanadoo.fr

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2017 A 19 H 00**

---

**Etaient présents** : M. AVRIL Pascal, M. BIGOTEAU Michel, M. BILLARD Vincent, M. BOUDESOCQUE Damien, M. JOURANDON Alain, , Mme KUNTZ Reine, M. LEGROS Jany, Mme LIONNET Rose-Marie, M PICARD Sébastien, M. BARTHELEMY Jean-Benoist, Mme TIMBERT Sandra.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme BENARD Carole, M. LEMPEREUR Jean-Pierre, M LIGERE Philippe, M MARTIN Jean-Philippe.

M. AVRIL Pascal a été nommé secrétaire.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 Mars 2017.

### **BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Service des Eaux – exercice 2017, comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses et recettes : 198 874 €

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses et recettes : 79 588 €

### **BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Budget Primitif de la commune – exercice 2016, comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses et recettes : 705 222 €

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses et recettes : 144 003 €

### **INVESTISSEMENT**

Madame le Maire indique au Conseil qu'une guirlande de Noël ne fonctionne plus et qu'il serait nécessaire de la remplacer.

Le Conseil prend connaissance des devis d'un montant de 640.80 € et de 974.04 €.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de commander une guirlande chez Décolum pour un montant TTC de 640.80 €,

Dit que la dépense est prévue au budget 2017 chapitre 21 article 2181.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2017**

Madame le Maire demande à l'Assemblée de procéder au vote des subventions pour 2017.

Le Conseil Municipal,

- Vote à l'unanimité les subventions citées ci-dessous :

<u>Amicale Cyclisme Château-Landon</u> :	80 €
<u>Amis de l'Ecole de Bougligny</u> :	500 €
<u>Clic Soutien</u> :	100 €
<u>Club des Amis de Bougligny</u> :	400 €
<u>Comité des Fêtes</u> :	800 €
<u>Etoile Sportive</u> :	150 €
<u>Fnaca</u> :	80 €
<u>Ussif</u> :	100 €
<u>Harmonie Nemours</u> :	80 €
<u>Mission Locale</u> :	400 €
<u>Récré Action</u> :	100 €
<u>Restaurant du Cœur</u> :	50 €
<u>Section Jeunes Sapeurs-Pompiers</u> :	80 €
<u>Téléthon</u> :	100 €
<u>Vaincre la Mucoviscidose</u> :	100 €
<u>Vélo Club Sulpicien</u> :	80 €
<u>Divers (réserve)</u> :	300 €
<u>Classe découverte</u> :	500 €

**(La subvention de 30 euros par élève sera versée au prorata du nombre d'enfants participant à la classe de découverte 500 euros étant le maximum)**

- Emet un avis défavorable aux autres demandes de subvention présentées lors de la réunion

### **VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017 et suite à la réunion préparatoire de la commission de finances, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer chaque année sur le taux à appliquer aux différentes taxes directes locales communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Madame le Maire précise que les deux principales recettes d'une commune sont les dotations de l'Etat et le produit des taxes directes locales. Or la dotation va encore diminuer cette année – 4661 euros.

Madame le Maire indique que pour compenser la baisse de la dotation il serait judicieux d'augmenter de 2 % ce qui produirait une recette supplémentaire de 4514 euros

Le conseil souligne que l'augmentation en 2016 a été importante et qu'il serait préférable de voter une augmentation de 1% pour un produit supplémentaire de 2226 euros.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote
- Par 7 voix pour une augmentation de 1 % 4 voix contre (M AVRIL Pascal, M BARTHELEMY Jean-Benoist, Mme LIONNET Rose-Marie, M JOURANDON Alain) qui souhaitaient une augmentation de 2 %)
- Taxe d'habitation 14.50
- Foncier Bâti : 11.65
- Foncier Non Bâti : 39.75

### **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Madame le Maire expose que Monsieur JASZCZAK part à la retraite le 1<sup>er</sup> mai et qu'un agent a été recruté par voie de mutation pour le remplacer.

Madame le Maire dit qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial puisqu'il s'agit d'un grade détenu actuellement par l'agent muté.

Madame le Maire précise que ce poste est inférieur à celui de Monsieur JASZCZAK qui était en fin de carrière et que l'économie sera d'environ 300 euros par mois pour la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- Il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent ;
- La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2017 ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### **PLU**

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître son avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Madeleine sur Loing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit à l'unanimité qu'il n'émet aucune observation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de La Madeleine sur Loing

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BIGOTEAU Michel signale le problème récurrent de décharge sauvage.

Madame TIMBERT Sandra indique qu'il serait souhaitable de prévoir le remplacement des rideaux de la salle polyvalente. Madame le Maire dit qu'elle demandera des devis.

Madame le Maire expose qu'il faudrait prévoir des travaux à l'intérieur de l'Eglise.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.*

Bougligny, le 15/04/2017.

Le Maire,  
Rose-Marie LIONNET



*(Handwritten signature)*

